

L'an deux mille onze, le dix sept juin à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 13
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents(es)

André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ

Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,
Michèle EYBALIN,
Bruno LAGIER,
Corinne MOREL-DARLEUX,

Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Michel TACHE.

Pouvoirs

Excusés(es)

Annie AGIER, Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

Objet : Choix du prestataire - assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la Charte forestière de territoire

Vu la délibération 09-2010 du Comité Syndical du 8 mars 2010 pour l'accompagnement à la réalisation d'une Charte Forestière de Territoire, et la délibération 2011-05-03 du bureau du 15 mars 2011, une consultation a été engagée pour choisir un prestataire pour l'assistance à l'élaboration du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Baronnies Provençales.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage doit permettre de finaliser le document de la Charte Forestière pour la fin d'année 2011, pour une signature par les partenaires durant le 1^{er} trimestre 2012.

Trois prestataires ont répondu à cette consultation dans les délais impartis.

Une analyse technique des offres a été réalisée à partir des 3 critères précisés dans le cahier des charges :

- Capacité du candidat à réaliser la prestation : notée de 0 à 8
- Cohérence technique de l'offre : notée de 0 à 6
- Coût de la prestation : notée de 0 à 6

Critères de notation	Détails	Alcina	Degré Vert /Fortéa	MTDA
capacité à réaliser la prestation / 8	expérience forêt /3	3	3	2
	expérience en CFT / 3	2	3	2
	expérience locale / 2	2	1,5	1
cohérence technique de l'offre /6	mobilisation des acteurs /2	1,5	1	1,5
	priorisation actions /1	1	0	0,5
	proposition / rédaction /2	1,5	1,5	0,5
	pertinence du calendrier /1	1	0,5	0,5
coût de la prestation / 6 (TTC)		11 930,10 €	11 960 €	9 968,66 €
	nb de personnes intervenant/1	0,5	1 €	0,50 €
	temps passé en jours/2	1,5	2	1
	coût TTC / disponibilité du prestataire /3	2	2	3
note finale sur 20		16	15,5	12,5

Le président propose de retenir le bureau d'étude Alcina, pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'élaboration de la Charte Forestière de territoire des Baronnies Provençales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** le choix du prestataire proposé par le président.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD